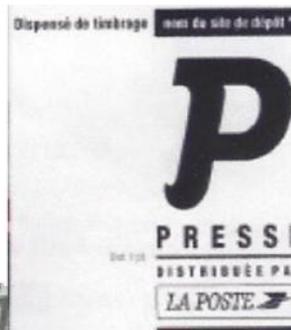


Franche-Comté

en prise directe

n°124-Déposé le 23 février 2015



Imprimé par Offset pour le compte de
Cgt 57 rue Bersot
25 004 Besançon CEDEX
Directeur publication Maxime GUILLEMIN
Prix : 0.50 euros ISSN 2234-29





EDITO

L'odieux attentat ayant fait plus d'une dizaine de morts et plusieurs blessés au siège de l'hebdomadaire Charlie-Hebdo en ce début d'année 2015, provoque pour beaucoup d'entre nous, attristement et colère.

Les syndicats CGT des IEG de Franche-Comté, saluent la mémoire et le courage de ces hommes et ces femmes qui chaque jour, chaque semaine, malgré les intimidations et les menaces, défendent la liberté de pensée et la liberté d'expression dans notre pays.

Les formidables rassemblements républicains ayant suivis ces crimes démontrent la volonté d'un peuple à ne pas laisser faire, et comme le porte la CGT, le désir de mieux vivre ensemble dans la liberté, la laïcité, l'égalité, la fraternité.

Les turbulences qui traversent la CGT après les révélations du "Canard Enchaîné", semblent derrière nous avec l'élection d'un nouveau bureau et d'un nouveau Secrétaire Général. Vous trouverez le communiqué confédéral page 3.

Peu importent les besoins sociaux, c'est dans un contexte de rigueur et d'austérité que le gouvernement veut faire appliquer la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, avec pour seul objectif, la réduction des dépenses tous azimuts.

Les retraités avec leur foulard rouge ont toutes les raisons de se mobiliser pour faire du 1^{er} avril prochain une grande journée revendicative et d'intervention sur le pouvoir d'achat et la protection sociale.

Il est plus que nécessaire de rappeler et faire entendre au gouvernement, mais aussi au Medef, nos revendications, pour faire de 2015 une belle année de luttes et de succès revendicatifs.

Patrick IVANCE.

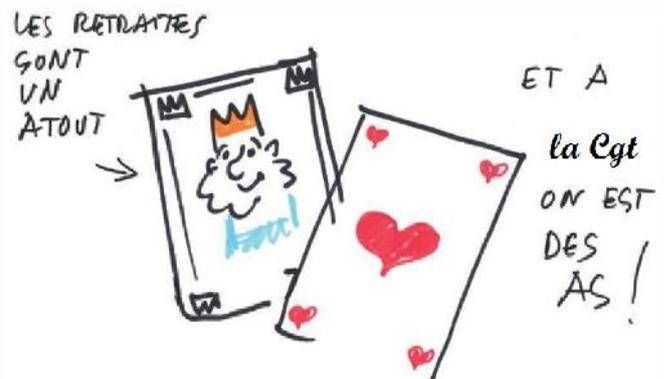
C'est ainsi que le montant du capital décès dans les IEG est revu à la baisse, avec une forfaitisation équivalente à 3 fois le SMIC net, soit 3 384 €.

Nous invitons les électriciens et gaziers à signer massivement et à retourner la pétition unitaire mis à disposition par la CGT concernant cette affaire.

Gageons qu'elle remporte le même succès que la manifestation à Paris pour une autre transition énergétique du 29 janvier dernier.

Les retraités ont toutes les raisons d'exprimer leur colère face au mépris du gouvernement qui les maltraite de jour en jour.

Avec 30 mois sans revalorisation des pensions, 2 millions de retraités supplémentaires vont payer des impôts et plus de 460 000 passent du taux réduit de CSG de 3,8% au taux de 6,6% auquel sont assujettis les retraités imposables.





Une CGT rassemblée, une CGT mobilisée !

Le Comité confédéral national de la CGT (CCN), réuni les 3 et 4 février 2015, a élu un nouveau Bureau confédéral, une Administratrice, Colette DUYNLAEGER, et le Secrétaire général Philippe MARTINEZ, recueillant tous une très forte majorité.

Les dernières actions menées, telles que les manifestations contre le projet de loi Macron, la mobilisation des cheminots, des salariés de l'Énergie, ainsi que le conflit des routiers, ont démontré la capacité des salariés à se mobiliser avec une CGT visible sur le terrain des revendications.

De même, les mobilisations syndicales en Espagne, en Belgique et en Italie, comme le résultat des élections en Grèce, sont porteurs d'espoir pour de nombreux citoyens, en créant une fissure dans le paysage européen monocorde, ultralibéral et austéritaire. La CGT souhaite que cette victoire électorale se traduise par des avancées et de nouveaux droits pour les salariés grecs. Le 18 février 2015 sera l'occasion pour la CGT de s'inscrire dans l'action de la Confédération syndicale internationale pour la préservation du droit de grève.

Le CCN a décidé d'une préparation exceptionnelle, au plus près des syndiqués, de son 51^{ème} congrès qui se tiendra au printemps 2016. Ainsi, la CGT a décidé de partir des préoccupations et des aspirations des salariés et des propositions des syndicats sur le terrain, afin de construire un syndicalisme aux contours du salariat d'aujourd'hui, un syndicalisme qui articule démocratie syndicale et démocratie sociale, contestation et propositions.

Pour ce faire, le CCN décide d'aller à la rencontre de ses syndicats sur l'ensemble du territoire et l'ensemble des champs professionnels. La campagne « coût du capital » sera un point d'appui.

Il a aussi décidé d'amplifier sa campagne de syndicalisation en direction des salariés, là où la CGT existe, comme là où elle est absente ; une campagne qui s'adresse à tous, actifs comme retraités, privés d'emploi et précaires, travailleurs migrants, ingénieurs et cadres, jeunes et femmes. Le 8 mars sera l'occasion pour la CGT d'affirmer ses revendications en faveur de la reconnaissance de la place des femmes dans la société et pour l'égalité professionnelle et salariale. En effet ces dernières sont les premières impactées par les politiques d'austérité.

Dans le cadre du processus de lutte engagé confédéralement, la CGT porte toutes les initiatives en cours, et à venir, décidées par les organisations et décide d'une journée nationale interprofessionnelle et inter-générationnelle de mobilisation et d'arrêts de travail. Pour y parvenir, elle travaillera à créer les conditions de l'unité syndicale la plus large afin de redonner espoir aux salariés en proposant des alternatives aux politiques d'austérité en agissant pour une autre répartition des richesses créées par le travail.

La CGT réaffirme sa combativité et sa disponibilité pour agir avec les salariés contre la stratégie du patronat et la politique du gouvernement : pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour l'emploi durable, pour l'amélioration des conditions de travail, pour des services publics de qualité et un haut niveau de protection sociale.

NÉCESSAIRE RECONQUÊTE PAR LES ASSURÉS DE LA C.A.M.IEG ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE...

ENJEUX COMMUNS ET D'AVENIR !

Les élus CGT au Conseil d'Administration de la C.A.M.IEG n'ont cessé d'interpeler le Ministère de la Santé et les Employeurs sur la nécessité de la reprise de négociations. Notre régime, la C.A.M.IEG adossée à la Sécurité Sociale de Nanterre, continue de faire des excédents et la structure des cotisations doit impérativement s'orienter vers la solidarité. A ce jour, les Ministères font la sourde oreille, tout comme les Employeurs toujours enclins à réduire leur contribution.

De plus, après la ponction autoritaire par le gouvernement des 175 millions d'euros d'excédents sur la part complémentaire de la CAMIEG, le Ministère prétend que ce qui nous a été **c o n f i s q u é d e f o r c e**, devient une charge de l'exercice lors de la validation des comptes de 2014. Cela relève de la falsification comptable et présente la Caisse d'Assurance Maladie des IEG comme mauvaise gestionnaire...le comble !!!

Ensuite, les mesures prises après trois ans d'après négociations avec les Employeurs et les Pouvoirs Publics de réduction des cotisations des actifs, n'ont pas donné le résultat attendu, puisque la CAMIEG restera en excédent de presque 300 millions d'euros à la fin de l'année 2014. Le manque d'unité syndicale, notamment sur la prise en compte solidaire des pensionnés, n'a pas aidé à l'intérêt général des électriciens et gaziers en terme de protection sociale.

On voit bien là qu'il ne nous est plus possible de laisser les élus CGT du Conseil d'Administration de la CAMIEG seuls, face à un gouvernement qui continue d'accroître les exonérations des charges patronales, alors qu'ils doivent tant au financement de la Sécurité Sociale en tant que solidarité nationale.

Dans le même temps, ponctionner de plus en plus les retraités, diminuer considérablement la base des remboursements des besoins de santé et mettre aux oubliés le rôle de la protection sociale pour organiser tranquillement le transfert et ses missions aux assurances privées devient insupportable.

ALORS AUJOURD'HUI, QUE FAIRE AVEC LA CGT, ENSEMBLE, ACTIFS ET PENSIONNÉS

- Rétablir une vraie solidarité entre les actifs et les pensionnés, par des moyens simples et cohérents conformes aux valeurs de la Sécurité Sociale.
- Réunir les deux sections comptables actifs et pensionnés
- Créer un fonds solidaire permettant d'équilibrer les besoins de trésorerie de la section des pensionnés en cas de besoin. Ce fonds serait alimenté par les excédents et/ou par une quote part de l'ensemble des cotisations employeurs, actifs et pensionnés.
- Améliorer les prestations servies à hauteur des besoins de santé des assurés.
- Ajuster le niveau des cotisations des actifs et des pensionnés
- Mettre en place un fonds social solidaire pour palier aux besoins de santé des cotisants.

A la veille des prochaines élections du Conseil d'Administration de la CAMIEG prévues en juin prochain, il est impératif que nos propositions soient entendues. Il est question ici de la pérennité de notre protection sociale, celle des électriciens et gaziers, avec des élus C.G.T en nombre suffisant. Nous devons avec les actifs contraindre Employeurs et Ministères à ce que le cumul des excédents de notre régime profite à ceux qui ont contribué à sa solidarité.

Se battre pour la CAMIEG, notre régime particulier, c'est se battre pour une Protection Sociale en général et ne pas nous laisser confisquer ce que d'autres camarades ont construit pour nous.

Nous devons porter ces revendications au delà de nos entreprises et en lien avec celles concernant la reconquête de la Sécurité Sociale avec tous les salariés et pensionnés de ce pays. Une protection sociale comme solidarité nationale est toujours une idée neuve, moderne et indispensable à un monde de progrès, de solidarité et de paix.

Catherine ANGYAN



MANIFESTATION NATIONALE 29 JANVIER 2015 PARIS

Cette transition énergétique,
on n'en veut pas !



17 000 selon les organisateurs, « 354 » selon le ministère de l'intérieur !!!



Tous, agents EDF-GDF, mais aussi salariés et syndiqués du privé (les usagers donc) étaient présents pour s'opposer à la loi de transition énergétique. Dans un langage moins « barbare », les grévistes, les manifestants, ont voulu porter un message clair ;

- Un gouvernement a privatisé GDF : le prix du gaz a-t-il baissé et les salaires des gaziers ont-ils augmenté ?
- Un gouvernement a privatisé les autoroutes : le prix du péage a-t-il baissé et les salaires des salariés concernés ont-ils + augmenté ?

Monsieur le Premier ministre,

- Vous n'avez pas été élu pour torpiller la nationalisation d'EDF et le statut des électriciens et gaziers.
- Vous n'avez pas été élu pour livrer la production d'électricité à des appétits privés et faire augmenter les tarifs pour les usagers.
- Vous n'avez pas été élu pour faire la même chose que vos prédécesseurs.

Voilà le message que portait cette belle manif !

43 % de grévistes pour la DR et l'UCF en Franche-Comté, 39% de grévistes pour la branche commerce sur le même territoire ; c'est un vrai succès

C'est un TGV de 560 places partant de Mulhouse et 100 places réservées depuis Strasbourg qui ont rassemblé des manifestants pour étoffer le cortège parisien du 29 janvier 2015.

Pour la Franche-Comté, environ 250 collègues auxquels se sont joints des salariés du privé se sont engagés dans la manifestation parisienne.

Ce n'est pas parce que le Premier ministre a passé quelques minutes dans le noir et dans le Doubs que ça lui a bouché les oreilles à Matignon

IL DOIT ENTENDRE LES MANIFESTANTS DU 29 JANVIER

Et si les directions de nos entreprises devaient croire qu'elles peuvent se dédouaner du mécontentement exprimé le 29 janvier par les actifs et les retraités de nos établissements ... deux chiffres devraient :

- les alerter,

En janvier et pour l'année 2015

- 0,3% d'augmentation de salaire pour les actifs c'est de la provocation.
- Les retraités gagnant plus de 1300 euros ont perdu 0,3% sur leur pension.

LA CGT FERA TOUT, AVEC LES AGENTS ACTIFS ET INACTIFS POUR QUE CETTE MOBILISATION NE RESTE PAS SANS SUITES.

Forte du succès de notre mobilisation, la CGT demande une rencontre pour exiger du gouvernement des réponses positives à nos revendications et à nos propositions d'un pôle public de l'énergie au service des usagers de ce pays.

Maxime GUILLEMIN.

ANALYSE DU PROJET DE LOI FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) 2015 : FORFAITISATION DU CAPITAL DÉCÈS

Vous trouverez, ci-après, une analyse de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2015 (PLFSS) concernant la forfaitisation du capital décès dans tous les régimes de retraite et les démarches de la FNME CGT.

D'un point de vue général, ce PLFSS 2015 illustre l'incapacité du gouvernement à proposer des solutions de relance du pouvoir d'achat face à une situation économique désastreuse. Le seul choix retenu est l'austérité partout et pour tous, et en premier chef la protection sociale.

Cette loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2015 apporte son lot de remises en cause, dans le droit fil des économies à réaliser pour financer le pacte de responsabilité et satisfaire Bruxelles.

L'article 52 du PLFSS vise à forfaitiser le capital décès pour l'ensemble des régimes de retraite CNAV, fonctionnaires et régimes spéciaux :

Pour les IEG, les mesures proposées aboutiraient à modifier ce qui est appelé "secours immédiat" dans les IEG, qui est en réalité un capital décès.

- **Pour le décès d'un actif :**

Il représente 2 mois de salaires versés aux ayants-droits. Ces dispositions ont d'ailleurs été améliorées par le décret de mensualisation des pensions (janvier 2013) qui a introduit des dispositions plus favorables en prenant en compte les agents actifs mais aussi invalides de 1ère et 2ème catégorie et en versant deux mois de salaires à temps plein quelque soit le temps de travail de l'agent.

- **Pour le décès d'un retraité :**

Avant la mensualisation des pensions au 1er avril 2013, le secours immédiat était versé au décès d'un retraité. Il représentait 2 mois de pension. Cette indemnité s'ajoutait au trimestre acquis aux ayants-droits.

Depuis le 1er avril 2013, date de la mensualisation des pensions, ce capital décès a été porté à 3 mois de pensions, justement pour compenser le fait qu'il n'y avait plus de trimestre acquis mais seulement le mois de pension versé acquis.

Dans le cadre proposé, la forfaitisation du capital décès serait fixée à un montant égal à trois fois le SMIC net (soit 3 384€), et viendrait se substituer à l'existant.

Cela aurait pour conséquence une baisse substantielle de cette indemnité versée aux ayants-droits. L'impact sera moins important pour les actifs, mais la baisse sera réelle pour la quasi-totalité des familles des pensionnés décédés.

Il faut ajouter que le passage à un capital décès de trois mois dans les IEG, s'est fait en contrepartie des inconvénients créés par la mensualisation des pensions. Par ailleurs, ce capital décès est entièrement financé par les IEG, sans intervention de l'état !

La FNME CGT s'est opposée à la mensualisation et un recours juridique au Conseil d'état en annulation de la loi engagé par l'UFR avec la Fédération a été examiné le 15 décembre*.

La FNME a rencontré le ministère des affaires sociales le 5 novembre et le 15 décembre :

Malgré les arguments développés auprès du conseiller retraite de Marisol Touraine qui semblait sensible à cette situation, l'arbitrage interministériel aboutirait à son application dans les IEG comme ailleurs, sur la base d'un décret qui serait soumis au Conseil d'administration de la CNIEG en 2015.

Il faut gagner le maintien de cette mesure dans les IEG en s'appuyant sur le fait que c'est le gouvernement qui a décidé début 2013 de remplacer le secours immédiat existant par une prestation de Sécurité Sociale au moment de la mensualisation des pensions.

Il n'est pas acceptable qu'à peine un an après cette décision, ces mesures soient remises en cause par ce même gouvernement qui ajouterait ainsi aux familles ayant perdu un proche des difficultés financières supplémentaires.

*Le jugement a été rendu et nous est défavorable.

Les pensionnés des IEG ont déjà payé un lourd tribut depuis la mise en place de la CNIEG et plus généralement depuis 2004 avec la remise en cause des spécificités IEG :

- > mesures bénévoles,
- > prêts ménagers et immobiliers
- > indexation des pensions sur l'indice Insee et plus sur le salaire national
- > mensualisation des pensions
- > fin de l'égalité de traitement actifs/inactifs pour la mutuelle complémentaire (CAMIEG)

La FNME CGT s'engage dans une démarche revendicative pour empêcher ce nouveau mauvais coup :

Elle interpelle les employeurs afin qu'une solution soit mise en œuvre pour les actifs s'appuyant sur l'accord de prévoyance de Branche en ajoutant des mois supplémentaires (actuellement de 24 à 36 mois versés selon la situation de famille) en cas de décès d'un agent actif. Elle engage ses syndicats à informer les inactifs en diffusant le tract et en faisant signer la pétition qui vous a été envoyée. Elle prendra toutes les dispositions nécessaires auprès des employeurs pour pallier à ce recul social dans le cas où le décret soit soumis aux instances des IEG. Elle va demander aux employeurs des garanties pour que les droits soient maintenus par quelques moyens que ce soit.

Election du nouveau bureau de la CMCAS Pour des activités sociales d'avenir, dans le pluralisme

Bureau voté à l'unanimité du Conseil d'Administration du 11 décembre 2014

Président	Didier VOITOT	CGT
1er vice président	Philippe PLOYER	CGT
2ème vice présidente	Anaïs SALESSE	CGT
3ème vice présidente	Jacqueline DEVECCHI	CFDT
4ème vice présidente	Martine BRAILLARD	Force Ouvrière
5ème vice présidente	Claire CLERC	CFDT
6ème vice président	Thierry VITTMER	CFE CGC
Secrétaire Général	Angelo VALENTI	CGT
Secrétaire Général Adjoint	Aurélie SILVARES	CGT
Trésorier Général	Mady ARNOUX	CGT
Trésorier Général Adjoint	Rodolphe GUINDAT	CGT

Lors de ce Conseil d'administration, la CFE-CGC s'est abstenue sur le vote définitif du Budget. Cette position est inattendue puisque la Confédération Générale de Cadres a voté en septembre les orientations politiques et budgétaires et construit fin novembre, sans faire aucune proposition de la sorte, le budget primitif avec la CGT et les autres OS.

Dans sa campagne, CFE-CGC n'a porté aucun projet en direction des retraités.

92 000 € pour les 6673 bénéficiaires de Franche Comté ? Soit moins de 15 € par personne, on est bien loin des 1500 €annoncés : dans la campagne électorale de la CGC !

Les retraités de la CMCAS représentent 62% des bénéficiaires de nos Activités Sociales

Une proportion en constante augmentation qui nécessite de redynamiser une activité tournée vers les trois générations de pensionnés. La CGT a proposé au Conseil d'Administration que la nouvelle commission retraités, en lien avec le réseau solidaire, redynamise l'activité et propose tout au long de l'année des projets pour toutes les tranches d'âges.

